









LYON 7 RIVE Management de centre-ville



L'article 20 de la loi de financement de la sécurité sociale, de 2009 a rendu obligatoire l'indemnisation des frais de transports des salariés pour les trajets entre le domicile et le lieu de travail. Les frais d'abonnement aux transports collectifs ou aux services publics de location de vélos, souscrits par les salariés pour leurs déplacements entre le domicile et le lieu de travail, sont pris en charge à hauteur de 50% par l'employeur.

Les plans de déplacements entreprises (PDE) ou inter-entreprises (PDIE) ont pour objectif de limiter l'usage de la voiture pour les déplacements domicile-travail ce qui contribue à diminuer la surcharge des axes routiers, à promouvoir les modes de transport alternatifs pour les salariés, à réduire les nuisances liées aux déplacements et à améliorer la qualité de vie des salariés. Lyon 7 Rive Gauche a dans ce cadre développé un plan de mobilité avec un pack mobilité adapté aux problématiques des commerçants, artisans du 7e arrondissement et de leurs salariés.



LE PDIE DE LYON 7e

En pratique, le PDIE de Lyon 7e permet :

- Aux salariés des entreprises de l'arrondissement de bénéficier d'un abonnement de transports en commun à un tarif préférentiel (10 % de réduction environ)
- De promouvoir l'usage des modes de déplacements alternatifs dans les entreprises : autopartage, covoiturage, Vélo'v, transports en commun...

Les bénéfices du PDIE de Lyon 7e :

- Développer la performance des entreprises et l'attractivité économique du territoire
- Permettre aux salariés des petites entreprises d'avoir accès aux mêmes avantages que les grandes entreprises
- Améliorer les conditions de déplacements pour les salariés : optimisation des temps de trajet, réduction du stress et du risque routier
- Réduire significativement les émissions de CO2 et limiter la pollution sonore
- Valoriser les efforts sociaux et environnementaux de l'entreprise
- Faciliter l'accessibilité du 7e arrondissement

Le pack mobilité de Lyon 7e

Transports en commun

Le plan de mobilité de Lyon 7e donne droit pour le salarié à un abonnement TCL City Pass PDE dont le règlement s'effectue par le prélèvement automatique sur onze mois (le mois d'août est gratuit). Il n'y a aucun rechargement d'abonnement à effectuer au cours de l'année. L'abonnement City Pass PDE donne accès à l'intégralité du réseau TCL de façon illimitée. Il permet également d'utiliser gratuitement les parcs relais TCL de l'agglomération et les vélo'v (première heure gratuite).

T C



À titre d'exemple, les conditions tarifaires étaient les suivantes au 1er janvier 2021 :

Montant des abonnements mensuels :

- Pass' Partout: 65 €
 City Pass «Classique»: 65 €
- (mois d'août gratuit)
- City Pass PDE : 60 € (mois d'août gratuit)
 Participation SYTRAL : 5 €*
 Coût pour l'entreprise : 30 € TTC
 par mois pour chaque salarié
 - Coût pour le salarié : 30 € par mois* *(en déduction directe du montant de l'abonnement)





Les frais de fonctionnement et de gestion du dispositif sont assurés gratuitement par Lyon 7 Rive Gauche. Sur demande, les supports indispensables à la mobilité durable de vos salariés (plans, cartes, dépliants...) vous sont fournis gratuitement.

Allô TCL: 04 26 10 12 12 - www.tcl.fr

Il est à noter que les abonnés TCL peuvent avec le programme Fidélité TCL, gagnez des points en validant leur carte Técély à chacun de vos voyages sur le réseau TCL!

Autopartage

Yea : service d'autopartage de voitures 100% liberté, sans station et sans réservation complémentaire de Citiz LPA. Possibilités d'offres promotionnelles ponctuelles.

04 72 41 67 12 - yea.citiz.fr

Citiz LPA : service d'autopartage adapté aux déplacements professionnels et particuliers en citadines ou utilitaires
04 72 41 67 12 - Ipa.citiz.fr

Covoiturage

Depuis 2009, un site internet gratuit de covoiturage est mis à disposition des salariés de Lyon 7e. Mise en place par la Métropole de Lyon, cette initiative propose une solution alternative à l'utilisation de la voiture individuelle en solo pour les trajets domicile-travail. www.encovoit-grandlyon.com

Possibilité de créer gratuitement vos communautés covoiturage à Lyon 7e comme l'ISARA, Sanofi pasteur et Boehringer et de bénéficier d'ateliers covoiturage à destination de vos salariés.

Stationnement

Les 21 parcs relais TCL de l'agglomération d'une capacité de 7500 places sont accessibles gratuitement avec un titre de transport TCL.

Allô TCL: 04 26 10 12 12 - www.tcl.fr

LPA&CO:

Avec l'application LPA&CO, trouvez une place de parking parmi les 23 parkings de particuliers du 7e. www.lpa-and-co.fr

Télétravail

REDUC'MOB : favorise le déploiement du travail à distance en secteur tertiaire et industiel www. reducmob.alternatives-developpement.fr

Trains

La gare de Lyon Jean Macé est desservie par les trains régionaux en provenance et à destination de Bourgoin-Jallieu, la Tour du Pin, Sant André le Gaz, Vienne, Valence, Mâcon, Villefranche-sur-Saône... Cette gare permet un accès facilité au 7e arrondissement.

Vélo

Vélo'v: plus de 46 stations et près de 950 vélos en libre service dans le 7e en 2021, l'abonnement Vélo'v était de 31€ pour un abonnement annuel avec un quart d'heure gratuit en plus de la demi-heure gratuite habituellement pour chaque utilisation ou une heure gratuite quand l'abonnement est couplé avec la carte Técély.

Vélo'v propose également une offre exclusivement destinée aux entreprises, collectivités, associations et institutions de Lyon qui souhaitent promouvoir l'utilisation du vélo auprès de leurs collaborateurs dans le cadre d'un Plan de Déplacement Entreprises (PDE). 01 30 79 33 40 - www.velov.grandlyon.com

Vélogik : Mise en place d'un plan de mobilité, gestion et maintenance de flottes de vélos classiques ou à assistance électrique, promotion et animations, Vélogik accompagne les entreprises dans tous leurs projets de mobilité cyclable.

04 37 45 14 68 - www.velogik.com



Avec Lyon 7 Rive Gauche, bénéficiez d'un abonnement City Pass PDE à tarif réduit qui donne accès à l'intégralité du réseau TCL. Devenez partenaire du programme de fidélité TCL en offrant des avantages ou des lots et en retour bénéficiez d'une visibilité auprès des 400 000 porteurs de cartes Técély.



Avec Yea, vivez l'autopartage 100% liberté, sans station et sans réservation. Possibilités d'offres promotionnelles ponctuelles.



Citiz LPA : Pour faciliter votre mobilité, Citiz LPA vous propose un service d'autopartage et met à votre disposition des voitures en location adapté aux déplacements professionnels.



LYON PARC AUTO, vous propose d'accéder aux 3 parcs de stationnement du terrioire (Berthelot / Fosse aux ours / Tony Garnier). L'application LPA Parking vous permet de trouver le parc le plus proche en fonction de la disponibilité des places.



Développez la pratique du covoiturage dans votre entreprise avec la plateforme de covoiturage du Grand Lyon.



TCL a mis en place 21 parcs relais d'une capacité de 7500 places accessibles gratuitement avec un titre de transport Tous situés à proximité d'une station TCL, ils vous facilitent l'accès aux transports en commun.



La Gare de Lyon Jean-Macé permet un accès facilité au 7e arrondissement.



Mise en place d'un plan de mobilité, gestion et maintenance de flottes de vélos classiques ou à assistance électrique, promotion et animations, Vélo-VÉLOGIK gikaccompagneles entreprises dans tous leurs projets de mobilité cyclable. T. 04 37 45 14 68 - www.velogik.com



Vélo'v c'est plus de 46 stations de vélos en libre service dans le 7e. Bénéficiez d'une offre réservée aux entreprises, collectivités, associations et institutions de Lyon qui souhaitent promouvoir l'utilisation du vélo auprès de leurs collaborateurs **VELO** dans le cadre d'un Plan de Déplacement Entreprises (PDE).



REDUC'MOB favoriser le déploiement du travail distance en secteur tertiaire et industiel.



I A MOBILITÉ DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE DÉPLACEMENTS

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), est un outil stratégique qui fixe les objectifs à poursuivre par la politique publique en matière de déplacements de personnes et de marchandises, et définit les actions à mettre en œuvre pour répondre au défi de la mobilité urbaine durable. Le PDU adopté en 1997 puis révisé successivement en 2005 et 2012 a vu fin 2017 une nouvelle version adoptée pour la période 2017 - 2030. Ce document permet de définir une politique cohérente de mobilité et de mener de nombreuses actions qui ont contribué au rayonnement et au dynamisme de l'agglomération lyonnaise ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'air.

Depuis 2005, l'agglomération a fortement évolué en accueillant de nouveaux habitants et de nouveaux emplois. Les services de transports se sont diversifiés et de nouvelles pratiques de déplacements se sont révélées. Afin d'accompagner cette dynamique, le SYTRAL a élaboré un nouveau PDU sur un territoire élargi de 73 communes.

D'autres plans, en lien avec le PDU, sont également mis en place sur le périmètre métropolitain:

- Plan Oxygène : plan d'actions à court terme pour améliorer la qualité de l'air
- Plan Climat : plan d'actions à moyen et long terme pour réduire les consommations





Dorian Charrel, Votre contact mobilité Lyon 7 Rive Gauche - Palais de la Mutualité 1 bis Place Antonin Jutard, 69003 Lyon 04 72 73 11 76 - lyon7rivegauche.com



































